



LAFFORT

l'œnologie par nature

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement (CE) n°1272/2008 modifiant le Règlement (CE) n°1907/2006

VINICLAR

Date: 05/10/2016

Page: 1/3
Ind. Rev.: 3

1 – IDENTIFICATION

- 1.1 Identification de la substance/préparation : VINICLAR
1.2 Utilisation de la substance/préparation : Action sur les polyphénols.
1.3 Identification de la société/entreprise : LAFFORT – CS61611- 33 072 BORDEAUX CEDEX
Tel: 05.56.86.53.04 Fax: 05.56.86.30.50
info@laffort.com www.laffort.com
1.4 N° d'appel d'urgence: Centre Anti Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80
ORFILA 01 45 42 59 59 RETTENMAIER

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit mentionné ci-dessus ne remplit pas les critères de dangerosité listés aux règlements n°1907/2006/CE et n°1272/2008 ainsi qu'aux directives n°67/548/CEE et n°1999/45/CE.

Ainsi, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Les informations transmises sont données à titre indicatif.

3 - COMPOSITION – INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature du produit : Mélange

	Polyvinylpolypyrrolidone (PVPP)	Cellulose
N°CAS	9003-39-8	9004-34-6
N° EINECS	/	232-674-9
N° E	E 1202	E460ii
Concentration	> 80%	< 20%

Composants présentant un danger : aucun

4 - PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : rincer à l'eau courante immédiatement et abondamment pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si une irritation se développe, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'inhalation : Aérer la pièce. Eloigner le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas faire boire, ni vomir. Rincer la bouche à pleine eau. En cas de troubles persistants, contacter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Si une irritation se développe, consulter un médecin.

5 – MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Prévention : tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes. Eviter la dispersion de poussières étant donné le risque d'explosivité en présence d'étincelles électriques et de décharges électrostatiques.

Moyens d'extinction adéquats : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction à proscrire : aucun en particulier.

Risques particuliers : Les produits libérés au cours de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre des oxydes d'azote, du gaz carbonique et du monoxyde de carbone.

Moyens de protection : en cas d'incendie, utiliser les protections pour les voies respiratoires.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Protections individuelles :	Consulter le §8.
Précaution au plan de l'environnement :	Empêcher l'écoulement du produit dans les égouts, les sols et les eaux naturelles.
Méthodes de nettoyage :	Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts. Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériel inerte. Eviter de soulever les poussières. Après avoir ramassé le produit, laver la zone et les matériaux avec de l'eau.

7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précaution pour la manipulation : éviter le contact et l'inhalation des poussières. Consulter également le §8 suivant. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Eviter l'accumulation d'électricité statique. La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

Condition de stockage : Les emballages doivent toujours être bien fermés.

Indication pour les locaux : Conserver hors sol dans l'emballage d'origine à température modérée dans des locaux secs non susceptibles de communiquer des odeurs.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre : Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Cellulose - Limite d'exposition professionnelle : FVL = 10mg/m³

Protection respiratoire : Porter un masque anti-poussières en cas de poussières excessives.

Protection des mains : Utiliser des gants de protection résistants à l'eau en cas de sensibilité et en cas de poussières excessives.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection en cas de poussières excessives.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection.

Limite d'exposition (ACGIH) : aucune.

9 - PROPRIETES PHYSQUES ET CHIMIQUES

<u>Aspect</u> :	Granulé blanc
<u>Odeur</u> :	inodore
<u>pH</u> :	5 - 8
<u>Hydrossoluble</u> :	insoluble

Les autres paramètres physico-chimiques ne sont pas pertinents pour la sécurité.

Pour de plus amples informations, se référer à la fiche Technique et à la Fiche Produit.

10 – STABILITE ET REACTIVITE

Produit chimiquement stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Eviter l'humidité.

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Les poussières organiques peuvent former des mélanges explosifs dans l'air.

Tenir éloigné de la chaleur, des flammes, des étincelles et d'autres sources d'inflammation.

Substances à éviter : Oxydants forts, agents réducteurs forts.

Danger de décomposition : oxydes d'azote, du gaz carbonique et du monoxyde de carbone.

11 – DONNEES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Aucun effet connu.

Cellulose :	DL50 (rat, voie orale) : > 5g/kg
	CL50 (rat, 4h, par inhalation) : > 5800mg/m ³
	DL50 (lapin, voie cutanée) : > 2g/kg
	Evaluation : non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'absorption cutanée dans les classifications SGH.

Corrosion/irritation de la peau : d'après les études expérimentales disponibles : non irritant.

Risque oculaire : d'après les études expérimentales disponibles : non irritant.

Sensibilisation de la peau / des voies respiratoires : d'après les études expérimentales disponibles : non sensibilisant.

Les poussières peuvent provoquer des irritations des muqueuses et de la peau, lors d'une exposition prolongée.

CMR (Cancérogène, mutagène et reprotoxique) : Aucun effet connu.

12 – DONNEES ECOLOGIQUES

Données non disponibles.

Empêcher l'écoulement du produit dans les égouts, les sols et les eaux naturelles.

13 – DONNEES SUR L'ELIMINATION

Balayer ou aspirer le produit répandu. Eviter de soulever les poussières.

Aucune méthode d'élimination spéciale exigée. Se référer aux dispositions locales en vigueur pour l'élimination du produit et de son emballage.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Selon les règles de transport internationales, ce produit n'est pas une marchandise dangereuse.

Transports routiers : ADR = non référencé.

Transport ferroviaires : RID = non référencé.

Transports fluviaux et maritimes : ADN et IMDG = non référencé.

Transports aériens : ICAO/IATA = non référencé.

15 – INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION

Non répertorié comme substance ou préparation dangereuse selon le règlement n°1272/2008 (CLP).

Produit non concerné par la réglementation sur l'étiquetage des matières dangereuses.

La PVPP et la cellulose font parties de la liste exhaustive des additifs alimentaires de la partie B de l'annexe II du règlement (CE) n°1333/2008 sous le numéro E1202 et E460ii.

Produit non soumis à enregistrement, aux obligations des utilisateurs en aval, à évaluation ni à autorisation selon les dispositions REACH.

Se conformer à toute autre disposition nationale en vigueur.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »
